



rectangle jaune



Patrimoine  
Histoire



Point de vue  
Table  
d'orientation

Flashez-moi pour tout savoir sur la Randonnée  
en Meurthe-et-Moselle



Règlement d'usage sur les sentiers

Emprunter le sentier à pied, à cheval, à VTT en suivant le  
balisage mis en place

Rester sur le chemin balisé

Veuillez à ne pas déposer d'ordures, d'obstacles ou d'objets  
indésirables sur le sentier

Ne pas camper, fumer, ni faire de feu

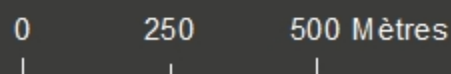
Garder ses animaux domestiques à proximité ou en laisse

Ne pas déranger les animaux domestiques ou sauvages

Ne pas cueillir de plantes

Se renseigner sur les périodes de chasse auprès de la  
commune ou sur le site [www.fdc54.com](http://www.fdc54.com)

Sur les chemins propriété des Voies navigables de France, les  
haltes repas sont interdites



DITER - Service Ecologie  
D'après IGN SCAN25 - le : 17/12/2018

## Sentier des Rappes Itinéraire d'intérêt local



6,50 km - 2h

Itinéraire pédestre



Départ principal  
Croismare  
Parking de l'église



Contact : Les randonneurs du Sânon et du Lunévillois - [marc.sanon@laposte.net](mailto:marc.sanon@laposte.net)

<http://meurthe-et-moselle.fr/actions/transition-ecologique/randonnee>

